



**CONSEIL
COMMUNAL
DE
PREVERENGES**

1028 Prévèverenges, le 22 mars 2024

**DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL
Séance du 21 mars 2024**

En vertu de l'article 162 de la Loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs et électrices de la commune de Prévèverenges sont informés que le Conseil communal, lors de sa séance du 21 mars 2024, a décidé :

Préavis 9/23 demande d'un crédit de Fr. 265'000.- pour l'acquisition d'une servitude d'usage entre Croix-de-rives

D'accorder un crédit d'étude de Fr. 265'000.- ainsi que son mode financement

Préavis 1/24 Demande d'un crédit pour le renforcement du Contrôle des habitants

D'accorder dès le 1er mars 2024, une dotation de personnel au Contrôle des habitants de 1 ETP supplémentaire en comptabilisant la charge correspondante de Fr. 71'900.- tel qu'amendé.

Préavis 2/24 Demande d'un crédit pour le renforcement du Service de l'urbanisme et des constructions

D'accorder dès le 1er mai 2024, une dotation de personnel au Service de l'urbanisme et des constructions de 1 ETP supplémentaire, en comptabilisant la charge correspondante de Fr. 96'500.- tel qu'amendé.

Les électeurs peuvent consulter les textes de ces décisions au greffe municipal et y déposer, aux conditions des articles 163 ss LEDP, une demande de référendum dans les dix jours.

Puis le Préavis suivant a été déposé :

Préavis 4/24 •Demande d'un crédit d'étude de CHF 2'563'000 en vue de la construction de deux bâtiments d'accueil parascolaire sur le site « Les Voiles du Léman » et ses aménagements paysagers

Prochaine séance : le 18 avril 2024 à 20 h à l'Aula

La Présidente

La Secrétaire

Sylviane Lambelet-Blanc

Claude de Titta

